

Accueil > Santé

Avec un gain de temps et de confort pour les patients, les hôtels hospitaliers se démocratisent

Les hébergements non médicalisés pour les patients éloignés des établissements de soins sont désormais généralisés, après une expérimentation de trois ans.



Le centre de lutte contre le cancer Léon-Bérard à Lyon propose ce type d'hébergement pour ses patients. | CENTRE LÉON-BÉRARD/M-LUCA

Ouest-France Lou PHILLY.

Publié le 27/08/2021 à 07h30

Abonnez-vous

Les « **« hôtels hospitaliers »** », hébergements non médicalisés pour les patients qui doivent suivre des soins dans des établissements éloignés de leurs domiciles, sont désormais généralisés. **« Une expérimentation s'est faite sur quarante et un établissements entre 2017 et 2020 »**, explique Esther Lepaicheux, de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS). **« Les participants ont donné des retours positifs et cherchent maintenant à développer cette activité. »**

Les patients se voient proposer l'hébergement par leur praticien, notamment en raison de la distance entre le domicile et le lieu de soin.

Le séjour est limité à trois nuitées consécutives, sans intervention médicale, et vingt et une nuits au total.

Deux exceptions existent : les patients faisant l'objet d'un transfert entre la métropole et l'Outre-mer et les patients suivant des séances de soin comme une chimiothérapie, qui demande des séjours plus longs.

Publicité

Les patients peuvent séjourner dans ces hébergements du moment qu'ils sont autonomes et n'ont pas besoin de surveillance médicale. Les chambres permettent aux patients d'être accompagnés d'une personne lorsqu'ils sont adultes, et deux lorsqu'ils sont mineurs.

Un gain de temps, de confort et de liberté

« **Le dispositif est désormais généralisé dans le cadre du Ségur de la santé et se lance sur simple déclaration auprès de l'Agence régionale de santé** », informe Esther Lepaicheux. »

Tous les établissements de santé, publics ou privés, peuvent proposer ce service. Il peut être interne à l'établissement ou dans une structure annexe, voire mobiliser une partie d'un hôtel ou d'un parc immobilier.

Les frais sont aujourd'hui couverts par un forfait à la nuitée de 80 €, comprenant hébergement et repas pour le patient et son accompagnateur, « **un montant plus élevé que celui estimé lors de l'expérimentation** », précise Esther Lepaicheux.

Ce coût est pris en charge par l'Assurance maladie, et revient à l'établissement ou aux complémentaires santé en cas de dépassement.

La DGOS entend encourager au développement de ces hôtels qui « **permettent de recentrer l'hôpital sur sa mission de soin, en libérant des places qui étaient occupées par des patients sans besoin médical continu** », conclut Esther Lepaicheux.

Au centre Léon-Bérard à Lyon, le gain de ce dispositif est estimé à 2 millions d'euros pour l'assurance maladie, en raison des frais de transport évités. Pour les patients, c'est surtout un gain de confort et de liberté.

Santé Hôpital Actualité en continu

Plus besoin d'acheter des panneaux solaires : faites ceci (C'est génial)

Aide Solaire 2023 | Sponsorisé